

FACE AU MANQUE DE MÉDECINS, QUE FAIRE ?

Actuellement, nous connaissons une pénurie de médecins sans précédent entraînant des déserts médicaux et des délais de rendez-vous de plus en plus long. 8500 étudiants en médecine sont formés par an quand il en faudrait au minimum 15000 pour remplacer les départs en retraite.

En 2019, le gouvernement a supprimé le *numerus clausus* qui limitait le nombre de médecins formés depuis 1971. Or, les universités ne disposent pas de budget ni de locaux suffisants leur permettant de former des étudiants supplémentaires. Il faut donc un budget annuel à la hauteur pour former 15000 médecins chaque année.

Nous devons également développer les centres de santé pour permettre aux médecins salariés de travailler en équipe au sein de structures où ils seraient déchargés du travail administratif.

Il faut aussi faire en sorte qu'au niveau territorial les médecins soient également répartis.

D'un point de vue pratique, si vous n'arrivez pas à obtenir un rendez-vous avec un médecin (généraliste ou spécialiste), prenez contact avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de votre secteur (CTPS) dont une des missions est de vous trouver un médecin généraliste ou spécialiste. Pour cela, cherchez sur internet la CTPS de votre commune.

Si votre médecin part à la retraite et n'est pas remplacé, n'oubliez pas de lui demander une liste de médecins auxquels vous pouvez vous adresser ou de vous aider à faire les démarches auprès d'une CTPS.

Si cette démarche n'aboutit pas, informez les animateurs du collectif retraités qui en liaison avec l'Union Syndicale des Retraités (USR) de l'Isère envisageront les initiatives et autres démarches nécessaires auprès de l'Agence

Régionale de Santé (ARS), auprès des élus(es), mobilisation de la population, etc.



QUAND BERCY DÉCOUVRE LA FRAUDE DES MILLIONNAIRES QUI NE PAIENT PAS D'I.R.

Nouvel épisode dans la série des 13 335 millionnaires. La DGFIP a procédé à une vérification de plusieurs milliers d'entre eux. Il s'avère que près de 2000 millionnaires fraudaient. Le redressement s'élève à 104 millions d'euros auxquels s'ajoutent 28 millions de pénalités.

La morale de cette histoire est que Bercy est plutôt complaisant à l'égard des grosses fortunes mais sous pression de l'opinion publique, Bercy se montre plus actif contre la fraude fiscale.

A noter toutefois que les 104 millions redressés sont une goutte d'eau dans l'océan de la fraude fiscale, par ailleurs seront-ils recouvrés et pour quel montant.

Ces 104 millions redressés relèvent plus de la vitrine que d'une réelle volonté.

Ce n'est pas en réduisant les effectifs, plus d'un tiers en 20 ans, que l'on réduira sensiblement la fraude fiscale.

Quand député(e)s de droite et d'extrême droite tapent fort sur la fraude sociale et oublient la fraude fiscale.

Le 30 mars dernier, les députés de droite, macronistes et du Rassemblement National ont adopté une proposition de loi

durcissant les pénalités financières en cas de fraude aux prestations sociales.

Elle prévoit notamment de suspendre les allocations chômage à un bénéficiaire lorsque France Travail a des « indices sérieux de manœuvres frauduleuses ».

la fraude sociale sur laquelle met l'accent le gouvernement c'est la fraude des usagers et non celle des professionnels qui est la plus grande partie de la fraude sociale.

La fraude aux cotisations patronales est quasiment oubliée Celle-ci est pourtant plus coûteuse (7 milliards contre 5 milliards de fraude aux prestations des professionnels de santé et des particuliers).

Quant à la fraude fiscale (80 à 110 milliards par an) , elle est carrément éludée. Les propositions des députés de gauche pour renforcer la lutte contre la fraude fiscale ont été rejetées.

Ainsi, est imposée la représentation du chômeur-fraudeur occultant celle des multinationales ou des grosses fortunes qui fraudent le fisc.

TAXE ZUCMAN: FAUT-IL UNE LOI POUR TAXER LES RICHES ?

